



CICR

Inventaire
D EUR AUTRI1,
Activités générales de la délégation en Autriche en
faveur de la Hongrie
1956-1957

Protection des données personnelles

Les dossiers d'archives du CICR contiennent des données personnelles, médicales, judiciaires, professionnelles, etc., dignes de protection. Les chercheurs doivent donc veiller particulièrement au respect de la sphère privée des personnes citées dans les dossiers.

Le CICR attire expressément l'attention des chercheurs sur le fait que la diffusion publique d'informations susceptibles de blesser autrui dans son honneur ou de toucher à sa sphère intime constitue une atteinte illicite à la personnalité au sens de l'article 28 du *Code Civil Suisse*

« ¹ Celui qui subit une atteinte illicite à sa personnalité peut agir en justice pour sa protection contre toute personne qui y participe.

² Une atteinte est illicite, à moins qu'elle ne soit justifiée par le consentement de la victime, par un intérêt prépondérant privé ou public, ou par la loi. »

Toute personne participant à une telle divulgation pourra être poursuivie par le lésé ou ses ayants droit.

La violation des principes énoncés ci-dessus engage la responsabilité personnelle du chercheur et de ses auxiliaires.

Protection of personal data

The ICRC files and records available for consultation contain personal, medical, legal, professional and other details which merit a degree of protection. Researchers must therefore be particularly careful to respect the privacy of the individuals to whom those documents refer.

The ICRC hereby draws your attention to the fact that any public disclosure of information that could harm a person's reputation or constitute an invasion of privacy is in breach of Article 28 of the *Swiss Civil Code*

« 1 Celui qui subit une atteinte illicite à sa personnalité peut agir en justice pour sa protection contre toute personne qui y participe.

2 Une atteinte est illicite, à moins qu'elle ne soit justifiée par le consentement de la victime, par un intérêt prépondérant privé ou public, ou par la loi. »

Anyone involved in such disclosure may be prosecuted by the injured party or his or her legal representatives.

Researchers and their associates will be held personally responsible for any violation of the above rules.

TABLE DES MATIERES

1. Description sommaire	3
2. Répertoire	7

La référence des documents cités doit toujours comprendre le sigle des Archives du CICR, suivi de la cote complète du document, par exemple :

ACICR, D EUR AUTRI1-001

1. Description sommaire

1.1 Identification

Référence

D EUR AUTRI1.

Intitulé / Analyse

Activités générales de la délégation en Autriche en faveur de la Hongrie.

Dates

1956-1957.

Niveau de description

Série.

Importance matérielle et support de l'unité de description

Métrage : 1.40 mètres linéaires.

Contenant : Liasses.

1.2 Contexte

Nom du producteur

Délégation en Autriche - VIENNE.

Histoire administrative

Quatre jours seulement après le début de la révolution hongroise d'octobre 1956, soit le 27 octobre, la Croix-Rouge hongroise demande l'assistance au CICR en matière de secours (sang, matériel de transfusion, pansements, etc.). Le lendemain, le CICR lance un appel aux Sociétés nationales et affrète un avion pour Budapest. Un pont aérien entre Vienne, où affluent les dons, et Budapest est rapidement mis en place. Ce dernier fonctionne jusqu'au 31 octobre 1956, date à laquelle l'aérodrome de Budapest est fermé. Les transports aériens sont suspendus et le ravitaillement est interrompu plusieurs jours à cause des combats et de la grève générale. A partir du 11 novembre, l'acheminement des secours depuis l'Autriche reprend, principalement par voie terrestre.

Face à la masse de travail administratif et d'organisation, le Comité international est obligé de recruter du personnel qualifié en dehors de son équipe habituelle. C'est à ce moment, au cours du mois de novembre, que se met en place l'organisation de l'aide à la Hongrie. La délégation générale, une organisation spéciale composée de personnes qualifiées, a son siège est à Vienne où elle partage les bureaux avec la délégation de Vienne pour la Hongrie (cf. infra). Le 1er décembre 1956, le Comité international nomme à sa tête Georg Rutishauser conseiller national et colonel de l'armée suisse, spécialiste des problèmes de ravitaillement. La délégation générale supervise les opérations de secours de deux délégations, une à Budapest et l'autre à Vienne.

La délégation de Vienne pour la Hongrie est le centre de réception et de distribution des dons destinés à la Hongrie et aux réfugiés hongrois en Autriche. Les chefs de la délégation sont le Dr. Heinrich Bircher, spécialiste dans le domaine des transports puis le Dr. Fritz Vollmar, secondés par le délégué du CICR Melchior Borsinger.

A Budapest, le CICR, en collaboration avec la Croix-Rouge hongroise, assure la distribution des secours à la population civile dans tout le pays. Le chef de la délégation est Ernst Fischer, secondé par le délégué du CICR René Bovey. Outre les tâches d'assistance, le CICR tente de mener à bien ses autres activités traditionnelles. Grâce à la longueur d'onde qui lui a été attribuée en 1949, le CICR diffuse des appels les 31 octobre, 4 et 7 novembre pour rappeler aux combattants les principes des Conventions de Genève. En ce qui concerne la protection des détenus, le Comité international adopte comme base juridique l'article 3 commun aux quatre Conventions relatif aux conflits de caractère non international. Dans ce contexte, le CICR tente plusieurs actions en faveur des détenus politiques en Hongrie, sans succès.

Trois accords sont à la base de l'action du CICR en Hongrie. Le premier concerne la Ligue. En fait, il s'agit de deux accords, signés les 2 et 27 novembre 1956 (le second accord amende le premier). Les compétences sont réparties comme suit : tout ce qui concerne les secours sur le territoire hongrois est géré par le CICR, à savoir les dons qui sont centralisés à Vienne, leur transport et leur distribution en Hongrie. La Ligue de son côté est chargée d'administrer et de distribuer les dons affectés aux réfugiés hongrois en Autriche. Elle s'occupe de la question des réfugiés en Autriche en collaboration avec la Croix-Rouge autrichienne.

Le deuxième accord est conclu avec la Croix-Rouge et le gouvernement hongrois le 16 novembre 1956. Il prévoit que le CICR contrôle la distribution des secours en Hongrie d'après les principes fondamentaux de la Croix-Rouge.

Le troisième accord est passé avec les Nations Unies. Signé le 4 décembre 1956, il met à la disposition du CICR les fonds que les Nations Unies destinent à l'assistance des populations civiles en Hongrie. Cet accord reconnaît l'indépendance du CICR.

Le Comité international décide de mettre fin à son action pour la Hongrie le 30 juin 1957, date à partir de laquelle les premières récoltes devraient théoriquement terminer les problèmes de ravitaillement. La délégation générale et les services établis à Vienne sont dissous à cette date. Un nouvel accord est passé avec la Croix-Rouge hongroise et le Ministère de la Santé publique le 27 juin 1957 afin d'assurer la liquidation et le suivi des opérations de secours. Il s'agit surtout de programmes médico-sociaux. Une délégation de 5 membres, dont Ernst Fisher, est maintenue à Budapest jusqu'au 20 octobre 1957.

Histoire de la conservation

La série D EUR AUTRI1 fait partie des archives produites par la délégation de Vienne en faveur de la Hongrie. Elles ont été versées aux Archives centrales du CICR après la fermeture de cette dernière le 30 juin 1957. Comme la délégation générale pour la Hongrie se trouvait dans le même bâtiment et collaborait étroitement avec la délégation de Vienne, on trouve également des documents et des copies produits par la délégation générale.

Les documents ont été mis en boîte à Genève. Il n'y a pas d'inventaire du versement.

1.3 Contenu et structure

Présentation du contenu

Correspondance administrative, générale, thématique, notes, accords, contrats, procès-verbaux, listes et tableaux statistiques, quittances.

Cette série témoigne des activités de la délégation de Vienne en faveur de la Hongrie, de ses relations avec les donateurs et les organisations internationales impliquées ainsi que de la gestion et de la distribution des dons.

Evaluation, tris et éliminations, sort final

Aucune pièce n'a été éliminée. Un seul exemplaire a été conservé des pièces en plusieurs exemplaires dont les doubles et les copies ont été éliminés.

Sur le plan de la conservation matérielle, tous les éléments nuisibles ont été enlevés (agrafes, trombones, attaches parisiennes, élastiques...) et les documents placés dans des conditionnements neutres et mieux adaptés.

Accroissements

L'activité de la délégation a pris fin le 30 juin 1957. Il n'y a pas d'accroissement prévu.

Mode de classement

La série D EUR AUTRI1 est classée autant que faire se peut dans l'ordre qu'elle avait lors de son versement aux Archives du CICR. En général, les intitulés en allemand ont été conservés puisque l'allemand est la langue principale des documents. Parfois l'intitulé allemand a été précisé ou complété en français. Quand il n'y avait pas d'intitulé, un titre a été rédigé en français.

1.4 Conditions d'accès et d'utilisation

Conditions d'accès

Interne

Conditions de reproduction

La reproduction de pièces est autorisée; elle est effectuée contre émoluments par le personnel des Archives.

Langue et écriture des documents

Allemand, français, anglais, hongrois.

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques

Le série D EUR AUTRI1 se présente le plus souvent sous forme de liasses. Les fichiers du personnel (D EUR AUTRI1-041 et -042) sont contenus dans une boîte d'origine en bois et une boîte en carton de conservation 34,5x26,5x20,5. Dans l'inventaire, ces boîtes sont décrites comme des liasses.

Instruments de recherche

L'instrument de recherche principal est constitué par le présent inventaire.

1.5 Sources complémentaires

Existence et lieu de conservation des originaux

La série D EUR AUTRI1 est conservée par les Archives du CICR.

Existence et lieu de conservation de copies

Il n'existe pas de copie de la série.

Sources complémentaires

ACICR, D EUR HONGR2, Activités générales de la délégation en Hongrie, 1956-1957.

ACICR, B AG 200 094-001, Appels du CICR à destination de la Hongrie.

ACICR, B AG 202 094-001, Généralités. Rapport de la Croix-Rouge allemande sur la

détention de l'un de ses membres par les autorités russes à Budapest et note juridique du CICR, note "Les événements de Hongrie et l'application des Conventions de Genève", correspondance.

ACICR, B AG 225 094-002, Situation des déportés en Hongrie.

ACICR, B AG 225 094-005, Personnes détenues en Hongrie à la suite des événements d'octobre - novembre 1956.

ACICR, B AG 251 094, Missions spéciales et missions itinérantes depuis Genève. Hongrie.

ACICR, B AG 280 094, Généralités concernant les secours matériels. Hongrie ".

ACICR, B COM BAH 010, Émissions Hongrie.

Archives du Comité et des membres du Comité (en cours de modification)

Films:

CR-H-00006, La Croix-Rouge aide la Hongrie, 1957.

CR-F-000613, Croix-Rouges par delà les frontières, 1957.

Sources imprimées :

Rapport d'activité 1957, CICR, Genève, 1958, pp. 20-26.

Rapport d'activité 1956, CICR, Genève, 1957, pp. 5-22.

Rapport sur l'action de secours en Hongrie, octobre 1956 - juin 1957, CICR, Genève, 1957.

Bibliographie

VONÈCHE CARDIA, Isabelle, L'octobre hongrois : entre croix rouge et drapeau rouge. L'action du Comité international de la Croix-Rouge en 1956, éd. Bruylant, Bruxelles, 1996.

PERRET, Françoise, " L'action du CICR en Hongrie en 1956 ", in Revue internationale de la Croix-Rouge, no 820, juillet-août 1996, pp. 449-463.

1.6 Notes

Rien à signaler.

1.7 Contrôle de la description

Notes de l'archiviste

Description rédigée par Cecilia Cardoso.

Règles ou conventions

Inventaire conforme à la norme d'Uniformisation des règles d'écriture des ACICR.

Date(s) de la description

L'inventaire a été établi en mars 2004.

2. Répertoire

D EUR AUTRI1-001	Procès-verbaux et correspondance du Comité de coordination (CICR, Ligue, Sociétés nationales)	30.10.1956 - 04.01.1957
D EUR AUTRI1-002	Correspondance avec l'ONU, l'UNICEF et l'UNESCO	13.11.1956 - 14.06.1957
D EUR AUTRI1-003	USA Spende - dons en provenance des Etats-Unis d'Amérique. Correspondance, procès-verbaux d'entretien, notes	10.01.1957 - 09.07.1957
D EUR AUTRI1-004	Correspondance avec la Cooperative for American Remittances to Everywhere, Inc. (CARE)	21.01.1957 - 14.06.1957
D EUR AUTRI1-005	Correspondance avec la Ligue, procès-verbaux d'entretiens, notes	02.11.1956 - 04.06.1957
D EUR AUTRI1-006	Correspondance avec les Sociétés nationales	20.11.1956 - 25.06.1957
D EUR AUTRI1-007	Verdankungen und Empfangsbestätigungen	10.12.1956 - 21.01.1957
D EUR AUTRI1-008	Secours : correspondance, procès-verbaux, notes de dossier, accords, classement par donateurs	27.11.1956 - 29.06.1957
D EUR AUTRI1-009	Lager Freudenu	29.12.1956 - 15.01.1957
D EUR AUTRI1-010	Chirurgisches Material, Spende des Comité interministériel de Paris	02.04.1957 - 11.07.1957
D EUR AUTRI1-011	Relations avec la délégation de Budapest, première partie : copies de l'accord CICR/Croix-Rouge hongroise en allemand, français et anglais, copies d'accords passés avec d'autres organisations humanitaires	03.12.1956 - 28.06.1957
D EUR AUTRI1-012	Relations avec la délégation de Budapest, deuxième partie : procès-verbaux d'entretien et correspondance	16.11.1956 - 28.06.1957
D EUR AUTRI1-013	Relations avec la délégation de Budapest, troisième partie : correspondance générale	15.11.1956 - 14.06.1957
D EUR AUTRI1-014	Correspondance générale et notes, première partie : procès-verbaux, délégation générale et délégation de Vienne	29.11.1956 - 12.04.1957
D EUR AUTRI1-015	Correspondance générale et notes, deuxième partie : coordination, personnel	24.12.1956 - 22.04.1957

D EUR AUTRI1-016	Correspondance générale, classement alphabétique	02.11.1956 - 15.05.1957
D EUR AUTRI1-017	Documents additionnels versés lors de la fermeture de la délégation de Vienne : procès-verbaux, correspondance, télégrammes	08.06.1957 - 05.07.1957
D EUR AUTRI1-018	Ungarische Gesandtschaft und Ungarische Regierungsstellen, Ungarisches Rotes Kreuz (URK). Correspondance, procès-verbaux d'entretien, télégrammes	31.10.1956 - 29.06.1957
D EUR AUTRI1-019	Suchdienst der Oesterreichischen Gesellschaft vom Roten Kreuz	05.11.1956 - 15.11.1956
D EUR AUTRI1-020	Administration (organisation)	15.12.1956 - 29.06.1957
D EUR AUTRI1-021	Statistiques	19.06.1957 - 27.06.1957
D EUR AUTRI1-022	Diverse Spenden	20.11.1956 - 30.06.1957
D EUR AUTRI1-023	Diverse Aufstellungen über benötigte und in Aussicht gestellte Waren	27.10.1956 - 30.06.1957
D EUR AUTRI1-024	Tableaux de commande des marchandises agro-alimentaires	27.10.1956 - 30.06.1957
D EUR AUTRI1-025	Korrespondenz und diverse Akten, Saatkartoffeln	19.02.1957 - 05.06.1957
D EUR AUTRI1-026	Telex und Telegramme : Saatkartoffeln	14.03.1957 - 07.05.1957
D EUR AUTRI1-027	Korrespondenz und diverse Akten : Saathafer	18.01.1957 - 10.04.1957
D EUR AUTRI1-028	Telex und Telegramme : Saatgetreide	04.02.1957 - 13.03.1957
D EUR AUTRI1-029	Spedition (Personelles)	31.12.1956 - 29.06.1957
D EUR AUTRI1-030	Bahntransporte (Allgemeines)	01.11.1956 - 10.04.1957
D EUR AUTRI1-031	Stundungsheft Oesterreichische Bundesbahnen	14.03.1957 - 29.06.1957
D EUR AUTRI1-032	Voranzeigen für Waren Eingänge	21.12.1956 - 07.01.1957
D EUR AUTRI1-033	Privat Initiative, Ankauf	05.11.1956 - 10.11.1956
D EUR AUTRI1-034	Zirkulare, Mitteilungen	29.12.1956 - 04.01.1957
D EUR AUTRI1-035	Livraisons de farine de la République fédérale d'Allemagne	26.11.1956 - 19.12.1956
D EUR AUTRI1-036	USA - Lebensmittelpackete nach Ungarn	27.12.1956 - 22.06.1957
D EUR AUTRI1-037	Aktenübergabe an Firma Rohner & Gehrig	27.06.1957 - 28.06.1957
D EUR AUTRI1-038	Schifftransporte	30.11.1956 - 20.04.1957

D EUR AUTRI1-039	Allgemeine Planung Transportfragen	05.12.1956 - 06.10.1957
D EUR AUTRI1-040	Material Verkauf, Quittungen	24.04.1957 - 02.07.1957
D EUR AUTRI1-041	Personnel : fichier des salaires, classement alphabétique	27.10.1956 - 30.06.1957
D EUR AUTRI1-042	Personnel : fichier général, personnel local et expatrié. Classement alphabétique	27.10.1956 - 30.06.1957